

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2008

Les membres du conseil municipal convoqués le 1^{er} juillet 2008 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis en séance à 21 h 00.

Absents excusés: Christelle SABATIER - Jean Baptiste MONTEUX
Michel TEYSSIER procuration à Jean-Paul BERTHAIL

AMENAGEMENT MAISON PIERRE COURBON

* AVENANTS:

Le maire a été autorisé à signer deux avenants au marché concernant les lots maçonnerie pour 2 851,57 € et charpente pour 2 114 €.

* FINANCEMENT:

Suite à l'attribution d'une subvention de 106000 € du département pour l'aménagement du relais assistantes maternelles qui sera installé au rez de chaussée, le plan de financement a été revu en réduisant l'emprunt initialement prévu.

* LOCAUX CENTRE MUSICAL:

En vue de la mise à disposition des locaux du 1^{er} étage au Centre Musical du Haut-Pilat, le conseil a approuvé les termes de la convention permettant cet usage exclusif, sachant que les charges de fonctionnement incombent à l'association.

ACQUISITION DES ANCIENS BUREAUX DE L'EQUIPEMENT

Après le mouvement de décentralisation transférant un certain nombre de compétences de l'Etat au Département, les locaux de la subdivision de l'Equipement installés dans l'ancienne maison de retraite sont restés vacants.

Suite aux négociations engagées avec le Département, le conseil municipal décide d'acquérir ces bureaux d'une superficie de 238 m² au prix de 300000 €. Les crédits nécessaires étaient inscrits au budget primitif 2008.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Après avoir pris connaissance de l'avancement des travaux de viabilisation, le conseil municipal confirme le plan de composition et autorise le maire à signer les promesses de vente avec les acquéreurs précédemment retenus.

BATIMENTS COMMUNAUX

La commission communale chargée des bâtiments a procédé à un premier recensement des travaux qui seront programmés en fonction de leur urgence et du crédit global prévu au budget de l'année 2008. Des travaux importants sont à envisager au cimetière, tant au niveau des portails que des murs de clôture. L'allée d'arbres qui conduit à l'entrée devra être coupée en raison des problèmes de salubrité qu'elle occasionne à la caserne des sapeurs-pompier. Toutefois, une nouvelle allée de feuillus viendra la remplacer.

FINANCES COMMUNALES

*** DECISION MODIFICATIVE N° I :**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° I, soit un mouvement de crédit de 30000 € en dépenses et recettes pour le budget principal et de 20000 € pour le budget de la zone artisanale. Ces crédits concernent essentiellement les travaux d'aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales.

*** INDEMNITE ANNUELLE DE CONSEIL AU RECEVEUR:**

L'assemblée décide de reconduire l'indemnité annuelle de conseil allouée en début de mandat au receveur communal, soit une dépenses de 645 € pour l'année 2007.

*** DEPART EN RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES:**

Le conseil municipal décide de participer au cadeau offert par l'amicale des Sapeurs-Pompiers lors du départ en retraite de trois sapeurs pompiers volontaires.

QUESTIONS DIVERSES

*** RECTIFICATION D'UN CHEMIN RURAL:**

Suite à la création du réseau d'interconnexion d'eau potable le tracé d'un chemin rural a été modifié près de la Gamponnière. L'échange de terrain entre M. SAUVIGNET Jean et la Commune est approuvé afin de conserver la continuité des chemins et de maintenir le tracé de la canalisation sous domaine communal.

*** URBANISME:**

Un débat a été engagé par l'assemblée sur l'opportunité de réviser le plan d'occupation des sols alors que l'approbation du schéma de cohérence territoriale de Loire Sud (SCOT) a été reportée.

En attendant que ces dispositions qui définiront les nouvelles règles d'aménagement au niveau de Loire Sud soient connues avec précision, il est apparu plus sage de conserver le document d'urbanisme actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.